



Réf. Farde e-Assemblées : 2367201

**TRADUCTION**

N° OJ : 122

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020**Objet :** IP/AG/YB.- Convention YouthStart Belgium asbl.

Le Conseil communal ,

Vu la nouvelle Loi communale ,

Vu la volonté de la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur du "Centrum Leren en Werken" de l' "Instituut Anneessens-Funck" et asbl YouthStart Belgium, de créer une collaboration entre elles ;

Considérant que la présente convention vise à définir les modalités par lequel YouthStart Belgium vzw s'engage à offrir la formation YouthStart aux élèves du "Centrum Leren en Werken" du "Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck" pour la durée, le lieu et le prix convenus ;

Considérant que cette convention d'échange a pour objet de permettre au "Centrum Leren en Werken" pour guider les jeunes participants dans la découverte et la croyance en leurs talents et les aider à démarrer de manière entrepreneuriale positive dans leur vie, en leur transmettant des connaissances pratiques et des idées sur les compétences entrepreneuriales, l'apprentissage et l'application pratique de l'informatique, le développement du comportement entrepreneurial, de la préparation des participants au travail et du renforcement de la confiance en soi et de la persévérance par l'asbl YouthStart Belgium pour la durée, le lieu et le prix convenus ;

Vu L'avis du service juridique ;

Vu l'avis de la Section Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ,

DECIDE:

D'approuver la convention entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur du "Centrum Leren en Werken" du "Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck" et asbl YouthStart Belgium pour la durée, le lieu et le prix convenus.

Annexes :

[Convention YouthStart Belgium vzw FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexe convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)